

BAC PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté Alimentaire.
Enregistré le 01/01/2024 - Niveau 4 - RNCP38857



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
RÉVÈLE TON TALENT
EN ÎLE-DE-FRANCE



INDICATEURS CLÉS

FORMATION - En apprentissage

Objectifs

- ▶ Assurer la conduite d'un chantier
- ▶ Réaliser des choix techniques sur un chantier d'aménagement
- ▶ Réaliser des interventions, des aménagements paysagers et entretiens de végétaux
- ▶ Mettre en place des infrastructures

Modalité pédagogique et contenu de la formation

- ▶ Cours théoriques et travaux pratiques sur site ou chantiers extérieurs, visites pédagogiques
- ▶ Accès à une plateforme numérique

Mode de validation

- ▶ Évaluation 60% en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et 40 % en examen terminal

Modalités d'alternance

- ▶ Classe de 2^{nde} Nature-jardin-paysage-forêt (NJPF) à orientation « Aménagements paysagers » : 450 heures de formation en centre (≈ 13 semaines) et 1365 heures en entreprise (≈ 39 semaines)
- ▶ Classe de 1^{ère} et terminale : au total 1330 heures de formation en centre (≈ 38 semaines) et 1960 heures entreprise (≈ 28 semaines)
- ▶ Calendrier de formation à la demande
- ▶ Rentrée chaque début d'année scolaire

POURSUITE D'ÉTUDES

- ▶ Certificats de Spécialisation (CS) : Arrosage Automatique (AA), Arboriste Élagueur (AE), Constructions Paysagères (CP) etc.
- ▶ BTSa* Aménagements Paysagers (AP), BTSa* Gestion et Protection de la Nature (GPN)

MÉTIERS VISÉS

- ▶ Chef d'équipe entretien espaces verts ou paysagiste
- ▶ Jardinier Paysagiste
- ▶ Ouvrier Paysagiste



CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Admission en 2^{nde} : après une 3^{ème}
- ▶ Admission en 1^{ère} : après tout type de secondes générales ou technologiques, ou après un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)
- ▶ Possibilité d'aménagement selon le parcours

RÉMUNÉRATION ET MODE DE FINANCEMENT

- ▶ En fonction de l'âge et de l'année de formation basée sur la grille des minima légaux : www.alternance.emploi.gouv.fr
- ▶ Financé par les OPCO dont dépend l'entreprise ou l'employeur public.

POUR S'INSCRIRE

1. Compléter le dossier de candidature sur : www.agrocampus78.fr
2. Passer un entretien individuel

* Brevet de Technicien Supérieur Agricole



LES + DE L'AGROCAMPUS

- ▶ Campus arboré de 83 hectares à 30 minutes de Paris
- ▶ Desservis par les transports en commun des villes de Chambourcy et Saint-Germain-en-Laye (RER, tramways et bus)
- ▶ Plateaux pédagogiques : Les Serres des Princesses, une exploitation agricole et horticole avec 10 hectares consacrés à la production et un Atelier Paysager
- ▶ Un Centre de Documentation et d'Information (CDI) et un Centre de Ressources (CDR)
- ▶ Hébergement et restauration possible en internat
- ▶ Accompagnement de la scolarité et de l'insertion : tutorat, conseillère en insertion, médiation et écoute
- ▶ Aide à la recherche de contrat par le chargé de relation entreprise
- ▶ Equipe de formateurs issus du milieu professionnel



Site accessible.

L'Agrocampus prend en compte votre handicap, si vous avez besoins d'ajuster les modalités de la formation.

NOUS CONTACTER

Accueil :

tél : 01 30 87 18 30

cfa.agrocampus78@educagri.fr

Référent handicap :

cfa.agrocampus78@educagri.fr